

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
25 mars 2026, 16 h 30

Salle 3632
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bergeron, Dean
Bourque, Vickie
Brouillet, Eugénie
Carbonneau, Carole
Côté, Alain
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Dorval, Guy
Garon, Caroline
Gélineau, François
Hébert, Marie-Josée
Houde, Jean

Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lamontagne, Marie
Lavallée, Diane
Levesque, Frédéric
Morency, Bernard
Morin, Paule-Anne
Ouellet, Michel
Pérusse, Louis
Pons, Frank
Saucier, Linda
Vaillancourt, Laurence

Personnes absentes :

Bergeron, Cathia
Choquette, Claude
Dallaire, Michel

Labelle, Bernard
Martin, Sabrina
Roussin, Étienne

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 25 mars 2026 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point, initialement numéroté 12.2, « Mise à jour du budget pluriannuel 2027-2028 à 2031-2032 sur la base des résultats financiers au 31 janvier 2026 » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-21

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mars 2026, tel que modifié.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président remercie Richard Ouellet et Fayez Fouad Boctor, membres professeurs, d'avoir accepté de collaborer aux travaux du Conseil, d'avoir partagé leurs points de vue et leurs commentaires sur les différents dossiers soumis, ainsi que pour leur participation assidue aux réunions au cours des quatre dernières années. Il cède la parole à la rectrice qui les remercie pour leur grande contribution et engagement à divers niveaux, et souligne la grande valeur qu'a représentée leur présence au sein du Conseil, mais également auprès de l'équipe de direction. Richard Ouellet et Fayez Fouad Boctor commentent à leur tour leur expérience au sein du Conseil. Par la suite, le président souhaite la bienvenue à Linda Saucier et Frédéric Levesque, tous deux membres professeurs.

Il cède de nouveau la parole à la rectrice.

La rectrice donne les informations suivantes :

Règles de procédure du Comité de gouvernance du Conseil universitaire : Les travaux avancent. Lors de la dernière rencontre, des consensus ont été dégagés à l'égard des règles de procédure et le Comité de gouvernance devrait être en mesure de les déposer au cours du printemps en vue d'une mise en vigueur à l'automne.

Rassemblement des diplômées et diplômés de Montréal : Le 26 mars, des diplômées et diplômés de l'Université Laval se réuniront dans les installations de Québecor, à Montréal, afin d'assister à un panel portant sur la désinformation, en présence de spécialistes des médias et de professeurs et professeures de l'Université.

Campagnes Communauté ULaval et Centraide-Université Laval : La rectrice invite les membres du Conseil à faire un don à la Campagne Communauté ULaval et rappelle l'importante mobilisation enregistrée l'an dernier, soit la participation de 5 000 personnes employées retraitées, un résultat particulièrement remarquable pour une campagne. Du côté de la campagne Centraide-Université Laval, un sommet a été atteint cette année, l'Université étant classée parmi les meilleures organisations et entreprises de Québec pour l'ampleur de ses dons à Centraide. La rectrice souligne la générosité exemplaire de la communauté.

Programmation de la 3^e édition du festival Fono : La programmation de la 3^e édition du festival Fono a été lancée le 18 mars par BLEUFEU, partenaire de l'Université Laval dans cet événement. En plus de la programmation musicale, la rectrice rappelle que le festival Fono constitue également un laboratoire vivant en matière de recherche et que deux journées de conférences s'ajoutent de nouveau cette année aux festivités. Elle invite les membres du Conseil à y participer.

Demande d'états généraux sur l'avenir du campus : Des rencontres ont eu lieu récemment entre les représentants syndicaux, les associations étudiantes et la direction pour échanger sur une demande d'états généraux sur l'avenir du campus. L'intention de cette démarche a été discutée afin de comprendre les besoins exprimés en matière de projets immobiliers, de mobilité, de transport et de qualité du milieu de vie. Les discussions se poursuivront.

Comité régional consacré à l'avancement de l'intelligence artificielle (IA) pour la Capitale Nationale et Projet Capitale Nationale : À la demande des maires et des ministres du gouvernement québécois, la rectrice siègera au sein de deux comités, soit au comité régional consacré à l'avancement de l'IA pour la Capitale Nationale et Projet Capitale Nationale, dont les travaux portent notamment sur le rôle de la capitale en matière de diplomatie.

La question d'un membre concerne un autre sujet qui porte sur le rôle de la personne nommée « Championne » de l'Université Laval par le gouvernement fédéral.

3.1 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2026-149)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.2 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2026-150)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2026

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-22

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2026.

5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 (DA-2026-151)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-23

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-151.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Nominations

6. Faculté des sciences et de génie

6.1 Département de génie civil et de génie des eaux : directeur (DA-2026-152)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-24

De nommer de nouveau François Anctil directeur du Département de génie civil et de génie des eaux de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2030.

6.2 Département de chimie : directeur (DA-2026-153)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-25

De nommer Dominic Larivière directeur du Département de chimie de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 7 avril 2026 au 6 avril 2030.

7. Conseil d'administration (EQ-2026-154)**- Membre du Corps professoral**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-26

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique et le vote favorable des membres du Corps professoral siégeant au Conseil universitaire et aux trois commissions,

De nommer de nouveau Louis Pérusse membre du Corps professoral au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans débutant rétroactivement le 28 janvier 2026 et se terminant le 27 janvier 2029.

DOCUMENT POUR INFORMATION**8. Rapport annuel de la responsable de l'application des règles contractuelles pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (DA-2026-155)****ORDRE DU JOUR COURANT****9. Plan institutionnel ULaval 2023-2028 (DA-2026-156)****- Bilan mi-parcours**

Les questions d'un membre portent sur : 1) les inquiétudes de la direction quant à la réalisation des projets à venir pour la deuxième partie du plan institutionnel; et 2) le niveau de diffusion du document et les possibilités d'effet de levier qui y sont associées.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-27

De recevoir le bilan mi-parcours du Plan institutionnel ULaval 2023-2028, tel qu'il figure au document DA-2026-156.

10. Découvrir l'Université**- La gouvernance des données (DA-2026-157)**

Le dirigeant principal de la gouvernance des données de l'Université Laval fait un bref historique des actions entreprises au cours de la dernière année concernant la gouvernance des données et présente le contenu du document « La gouvernance des données » : 1) l'état de la situation; 2) les mandataires et responsables des données - Comité institutionnel de gouvernance des données (CIGD); 3) l'infrastructure technologique mise en place; et 4) les projets pilotes.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le risque de la gestion des identités et des accès ainsi que de la cybersécurité; 2) le déploiement d'un possible centre d'excellence en gouvernance des données

pour appuyer les projets et les équipes de manière pérenne dans le temps; 3) la qualité des décisions, étroitement liée à la qualité des données, ainsi que l'importance de clarifier les motifs justifiant leur regroupement; et 4) l'assujettissement de l'Université Laval au modèle gouvernemental de classification de la sécurité des données numériques.

Un membre félicite le dirigeant principal de la gouvernance des données de l'Université Laval pour le travail considérable fait au cours de la dernière année.

11. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) mentionne qu'une rencontre extraordinaire du comité a eu lieu le 11 mars.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

11.1 Budget du fonds des immobilisations : orientations et paramètres budgétaires pour 2026-2027 (DA-2026-158)

La présidente du Comité indique que depuis 2024-2025, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) est assujéti à la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert, ce qui limite fortement le niveau d'investissement en infrastructures (immobilier et ressources informationnelles) autorisé pour les prochaines années. Les allocations normalisées annuelles correspondent désormais à une subvention annuelle. Il n'est donc plus possible de cumuler et de reporter le solde des allocations, étant donné que les niveaux d'investissement périssent à la fin de chaque année. Les revenus du fonds des immobilisations pour les services immobiliers peuvent provenir de plusieurs sources et les dépenses sont constituées des dépenses non capitalisables, mais également des intérêts sur les dettes associées aux immobilisations ainsi que de l'amortissement des immobilisations.

Pour 2026-2027, l'allocation du niveau de dépenses préliminaire annoncé par le MES est de 28,18 M\$ pour les enveloppes normalisées des investissements immobiliers, dont 12,18 M\$ provient de soldes cumulés et convenu avec le ministère. La priorisation des projets est en cours et est liée à la santé-sécurité, la continuité des services et la conformité réglementaire. Un niveau de dépenses préliminaire de 2,66 M\$ est annoncé par le MES pour deux projets spécifiques en maintien d'actifs, soit l'ajout d'une chaudière électrique nécessaire au déploiement de la Stratégie énergétique et le réaménagement des laboratoires de formation requis pour l'accroissement des cohortes en science de la santé. De plus, une somme de 8,67 M\$ est prévue pour les projets Passerelle et Logements universitaires et espaces de vie étudiante. À cela s'ajoutent d'autres initiatives possibles par d'autres sources de financement pour une somme d'environ 90 M\$ en 2026-2027.

En ce qui concerne les investissements en ressources informationnelles, les enveloppes normalisées sont consacrées au développement des systèmes d'information et la sécurité de l'information. Pour 2026-2027, l'allocation du niveau de dépenses préliminaire annoncé par le MES est de 2,5 M\$. Également, un niveau de dépenses préliminaire de 1,9 M\$ est annoncé par le MES pour deux projets, soit le projet RESUL 5 et celui de la valorisation des données de la recherche et de la gestion de la recherche.

Les membres du comité ont souligné l'importance d'effectuer un suivi rigoureux afin de maximiser l'utilisation des enveloppes accordées, dans un contexte où il n'y a aucun report de solde possible. Il a été également question de l'impact important sur la capacité à résorber l'habileté la vétusté des infrastructures et l'importance de confirmer que la capacité en ressources humaines est en adéquation avec le carnet de commandes autorisées.

Proposition d'amendement

Un amendement est proposé par le président du Conseil afin que les orientations et paramètres budgétaires du budget du fonds des immobilisations 2026-2027 soient adoptés de façon provisoire, dans l'attente du dépôt des règles budgétaires du MES, en vue de leur adoption finale lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-28

D'ajouter la mention « de façon provisoire » au 2^e alinéa de la proposition principale comme suit :

D'adopter **de façon provisoire** les orientations et paramètres budgétaires pour le budget du fonds des immobilisations 2026-2027, tels qu'ils figurent au document DA-2026-158.

L'amendement adopté est intégré à la proposition principale comme suit :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-29

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter de façon provisoire les orientations et paramètres budgétaires pour le budget du fonds des immobilisations 2026-2027, tels qu'ils figurent au document DA-2026-158.

11.2 **Service des immeubles - Rénovation du système de climatisation et chauffage de l'aile nord du pavillon Louis-Jacques-Casault - Demande de financement pour la phase exécution : autorisation (DA-2026-159)**

La présidente du comité rappelle qu'en juillet 2025, le projet de rénovation du système de climatisation et chauffage de l'aile nord du pavillon Louis-Jacques-Casault était évalué à 7,88 M\$. À l'issue de la préparation des plans et devis, le projet est maintenant évalué à un montant de 9,665 M\$, nécessitant maintenant l'approbation du Conseil d'administration. La portée du projet est plus restreinte que souhaité en raison des contraintes budgétaires du MES liées au plafond annuel d'investissement; une rénovation globale de l'aile nord du pavillon n'était donc pas envisageable à moyen terme. Néanmoins, l'état de désuétude des conduits d'alimentation d'eau refroidie, des ventiloconvecteurs, des soupapes de contrôles pneumatiques et des thermostats nécessite leur remplacement à très court terme afin d'éviter d'éventuels bris de service majeurs.

Cette dépense d'investissement pour la réalisation des travaux sera répartie sur deux années, car ceux-ci ne se réaliseront qu'en période estivale. La projection des niveaux de dépenses est planifiée afin de respecter les niveaux des dépenses normalisées autorisées par le MES. Les travaux seront financés via l'enveloppe normalisée : RS527268 – Résorption du déficit de maintien d'actifs.

Les membres du comité se sont interrogés sur les effets potentiellement préjudiciables pour les personnes occupant le pavillon découlant de l'absence de rénovation complète. En réponse à cette question, il s'agit plutôt d'enjeux de chauffage et de climatisation et il n'existe pas d'enjeux de sécurité.

Les questions d'un membre portent sur l'évaluation de toutes les subventions possibles et la mise à jour du registre de maintien d'actifs.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-30

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

De recevoir l'estimation budgétaire globale du projet de rénovation du système de climatisation et chauffage de l'aile nord du pavillon Louis-Jacques-Casault, évaluée à 9,665 M\$; et

D'autoriser le versement au Service des immeubles d'un montant de 8,159 M\$ pour l'étape exécution du projet de rénovation du système de climatisation et de chauffage de l'aile nord du pavillon Louis-Jacques-Casault à partir de l'enveloppe normalisée RS527268 – Résorption du déficit de maintien d'actifs.

12. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne qu'une rencontre extraordinaire du comité a eu lieu le 17 mars.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

12.1 Mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 31 janvier 2026 (DA-2026-160)

Le président du comité introduit le point en indiquant que deux éléments majeurs ont une incidence sur le fonds de fonctionnement de l'Université à la suite du dépôt du budget provincial, soit l'investissement additionnel prévu pour l'année 2026-2027 et les ajustements rétroactifs liés aux augmentations salariales depuis 2022-2023. Puisque l'impact exact des ajustements rétroactifs n'est pas connu, il suggère de recevoir la mise à jour des résultats de l'exercice 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 31 janvier 2026, en excluant les ajustements rétroactifs.

Le président est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, afin de répondre aux questions des membres, le cas échéant. Il rappelle que le premier exercice de projection pour l'année 2025-2026, entériné par le Conseil d'administration en novembre 2025, présentait un déficit de 14,0 M\$. L'exercice effectué au 31 janvier 2026 présente un déficit anticipé de 6,5 M\$, soit une amélioration anticipée du déficit projeté au 30 avril 2026 de 7,5 M\$. Environ la moitié de cette amélioration vient de revenus additionnels alors que l'autre moitié vient de réductions de dépenses. Il souligne le travail fait par les équipes du Service des finances pour les efforts de compression déployés dans les unités et facultés. Il note toutefois le peu de progrès au niveau de certaines facultés. Une nouvelle mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sera présentée au Conseil d'administration à une prochaine séance.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) des interventions supplémentaires envisagées auprès des facultés n'ayant pas répondu à l'appel, en tenant compte de possibles contraintes circonstancielles; et 2) une analyse des facultés présentant un déficit en hausse malgré le contexte de compression.

12.2 Disposition graduelle de l'excédent du Fonds des appoints de rentes à compter de l'année 2025-2026 (EQ-2026-161)

Le président du comité mentionne que le Fonds des appoints de rentes (FAR) a été mis en place en 1998 pour assurer le paiement des appoints de rentes consentis à certaines personnes retraitées et les engagements financiers découlant du financement par l'Université d'une partie des primes d'assurances santé octroyées à des personnes retraitées. Ces deux programmes ne sont plus disponibles pour le nouveau personnel entré depuis 1999. L'âge moyen des participants est autour de 85 ans. Le FAR a des actifs d'un peu plus de 50 M\$ et un passif d'environ 15 M\$. En séance du CAGIR le 8 avril 2025, il a été convenu, sujet à une mise à jour annuelle de la situation financière du FAR, de procéder à une disposition graduelle de l'excédent du FAR dès l'exercice financier 2025-2026, et ce pour une période de cinq ans, et de transférer cet argent au fonds de trésorerie de l'Université. Le taux de disposition se situe entre 20 % et 35 % annuellement, basé sur la valeur marchande nette de l'actif majorée du rendement de l'année. La vente des actifs est prévue en fin d'exercice financier.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-31

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De procéder à la disposition graduelle de l'excédent du Fonds des appoints de rentes à compter de l'année 2025-2026.

13. Budget de fonctionnement 2026-2027 : indexation des frais institutionnels obligatoires (FIO) - Recommandations du Comité exécutif (DA-2026-162)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances mentionne que depuis 2008-2009, le MES encadre les augmentations annuelles permises pour les frais institutionnels obligatoires (FIO). À titre de rappel, les FIO comprennent, entre autres, les frais de gestion, les frais afférents aux services aux étudiantes et étudiants et les frais technologiques. Pour 2026-2027, la hausse maximale est de 3 %. Elle sera appliquée aux tarifs des frais afférents (50 %) et des frais de gestion (50 %).

La question d'un membre concerne les éléments pris en compte dans la décision d'appliquer une hausse de 3 % aux frais visés.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-32

Considérant les recommandations du Comité exécutif,

D'accepter une indexation de 3 % des frais institutionnels obligatoires (FIO) à partir de l'automne 2026; et

D'affecter cette hausse aux tarifs des frais afférents (50 %) et des frais de gestion (50 %).

14. Projet du budget 2026-2027 - Recommandation du Comité exécutif (DA-2026-163)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant. Il indique que le budget 2026-2027 a été élaboré en fonction des paramètres budgétaires adoptés à la séance du Conseil d'administration du 25 février. Depuis le dépôt du budget, divers éléments ont été communiqués aux universités, dont l'octroi d'une somme de 30 M\$ destinée à la poursuite de la promotion et de la valorisation des disciplines de génie et des sciences informatiques, ainsi qu'un montant de 4 M\$ visant à soutenir l'augmentation des effectifs en médecine. L'Université Laval fait face actuellement à un déficit structurel et devra donc poursuivre la mise en place de mesures concrètes afin de préserver sa capacité à présenter des budgets équilibrés dans les années à venir. Il cède ensuite la parole à la directrice du Service des finances qui présente les faits saillants : 1) du fonds de fonctionnement; 2) du fonds des immobilisations; 3) du fonds avec restrictions; et 4) du fonds de dotation et souscription.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'utilisation des sommes supplémentaires annoncées par le MES, le cas échéant; 2) l'ajout de notes en bas de page afin de préciser que certaines enveloppes du ministère, auparavant associées à un fonds spécifique, sont attribuées à un autre fonds; et 3) l'impact du moratoire sur les embauches.

Proposition d'amendement

Un amendement est proposé par le président du Conseil afin que le projet de budget 2026-2027 soit reçu de façon provisoire, dans l'attente du dépôt des règles budgétaires du MES, en vue de son adoption finale lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-33

D'ajouter la mention « de façon provisoire » au 2^e alinéa de la proposition principale comme suit :

De recevoir **de façon provisoire** le document Projet du budget 2026-2027, tel qu'il figure au document DA-2026-163.

L'amendement adopté est intégré à la proposition principale comme suit :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-34

Considérant la proposition du Comité exécutif,

De recevoir de façon provisoire le document Projet du budget 2026-2027,
tel qu'il figure au document DA-2026-163.

15. Rapport du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration

En l'absence du président du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées, le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'EDI et de la philanthropie, mentionne qu'une rencontre extraordinaire du comité a eu lieu le 11 mars.

Le sujet abordé lors de cette rencontre a été le suivant :

15.1 Politique pour le maintien et la gestion financière des fonds philanthropiques issus de dotation

Une première ébauche de la Politique a été présentée. Le document a été élaboré au cours des derniers mois par le Service des finances, en collaboration avec la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés. Cette Politique s'inscrit dans la continuité des travaux amorcés en 2024 concernant la gestion des fonds de dotation, à la suite de l'intégration de la Fondation au sein de l'Université.

En amont de cette présentation, les grandes orientations de la Politique ont été soumises aux facultés, aux directions responsables de la gestion des fonds ainsi qu'à un nombre ciblé de donatrices et donateurs, afin de recueillir leurs réactions et commentaires.

À l'issue des échanges avec les membres du comité, deux constats majeurs se sont dégagés, l'un portant sur le fond et l'autre sur la forme. Sur le fond, il a été souligné que la Politique propose une interprétation jugée trop contraignante des mécanismes de protection du capital, limitant ainsi la marge de manœuvre pour les donateurs souhaitant une plus grande flexibilité. Sur la forme, un besoin de simplification a été exprimé, notamment par une démarcation plus nette entre les éléments normatifs et les modalités de nature opérationnelle.

Dans cette perspective, il est prévu, au cours des prochains mois, de réviser la Politique afin d'y intégrer davantage de souplesse, en particulier en ce qui concerne la protection du capital en lien avec l'inflation. La version révisée, qui proposera un cadre plus exhaustif pour la gestion des fonds de dotation existants depuis 2024 ainsi que pour ceux à venir, sera soumise au Conseil dans un horizon de 9 à 12 mois.

À plus court terme, une résolution sera présentée pour adoption lors de la séance du Conseil d'administration du 13 mai prochain, afin d'encadrer la gestion des fonds de dotation qui seront créés d'ici l'adoption de la nouvelle Politique.

Avant de clore la séance, le président du Conseil remercie le président du CAGIR et ses membres, ainsi que l'équipe du Service des finances, pour l'excellent travail effectué sur la mise à jour des résultats financiers des années 2025-2026 et 2026-2027.

RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

16. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2026-35

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Anne-Marie Laflamme